L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE D CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN 2 FEVRIER.

FEUILLETON.

MARCOF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU.

DEUXIÈME PARTIE.

ABBAYE DE PLOGASTEL.

VII

LA RELIGIEUSE.

(Suite.)

Les deux époux, calmes et heureux, ignoraient qu'à quelques pas de leur retraite et dans le même corps de bâtiment, demeuraient ceux qui leur avaient fait tant de mal et avaient brisé à jamais leurs deux existences.

Après quelques minutes, Jocelyn revint apportant un in-folio relié en velours noir, rehaussé de garnitures en argent massif, et fermé à l'aide d'une double serrure dont la clé ne quittait jamais le gentilhomme.

Le marquis ouvrit le manuscrit, l'appuya sur la table, et s'adressant à sa femme :

— Julie, lui dit-il, lorsque vous aurez pris connaissance de ce que contient ce volume, vous connaîtrez dans leur entier tous les secrets de ma famille. Ecoutez-moi donc attentivement. Toi aussi, mon fidèle serviteur, continua-t-il en se retournant vers Jocelyn. Toi aussi, n'oublie jamais ce que tu vas entendre ; et, si Dieu me rappelle à lui avant que j'ai accompli ce que je dois faire, jurez-moi que vous réunirez tous deux vos efforts pour exécuter mes volontés suprêmes ! Jurez-moi, Julie, que vous considérerez toujours, et quoiqu'il arrive, Marcof le Malouin comme votre frère ! Jure-moi, Jocelyn, qu'en toutes circonstances tu lui obéiras comme à ton maître.

— Je le jure, monseigneur ! s'écria Jocelyn.

— J'en fais serment sur ce Christ ! dit la religieuse en étendant la main sur le crucifix cloué à la muraille.

— Bien, Julie ! Merci, Jocelyn !

Et le marquis, après une légère pose, reprit avant de commencer sa lecture :

— L'époque à laquelle nous allons remonter est à peu près celle de ma naissance. Vous n'étiez pas au monde, chère Julie ; vous n'étiez pas encore entrée dans cette vie qui devrait être si belle et si heureuse, et que j'ai rendue, moi, si tristement misérable....

— M'avez-vous donc entendue jamais me plaindre, pour que vous me parliez ainsi, Philippe ? répondit vivement la religieuse en saisissant la main du marquis.

— Vous plaindre, vous, Julie ! Est-ce que les anges du Seigneur savent autre chose qu'aimer et que pardonner ?

— Ne me comparez pas aux anges, mon ami, répondit Julie avec un accent empreint d'une douce mélancolie. Leurs prières sont entendues de Dieu, et, hélas ! les miennes demeurent stériles ; car, depuis dix années, j'implore la miséricorde divine pour que votre âme soit calme et heureuse ; et vous le savez, Philippe, vous venez de l'avouer vous-même, vous n'avez fait que souffrir longuement, cruellement, sans relâche !....

Le marquis baissa la tête et sembla se plonger dans de sombres réflexions.

Enfin il se redressa, et prenant la main de Julie.

— Qu'importe ce que j'ai souffert, dit-il, si maintenant je dois être heureux par vous et près de vous....

— Un bonheur fugitif, mon ami. L'habit que je porte ne vous indique-t-il pas que j'appartiens à Dieu seul ?

— Ne pouvez-vous être relevée de vos vœux ?

— Et que deviendrions-nous Philippe ? Nous fuirions loin, bien loin d'ici.... Nous cacherions, dans une patrie nouvelle et ignorée, notre amour et notre bonheur !

— Vous ne pouvez en ce moment abandonner la cause royale !

— Cela est vrai.

— Puis, lors même que nous parviendrions à fuir, en quel endroit de la terre trouverions-nous la tranquillité ?

— Hélas !.... Julie, ces misérables nous poursuivraient sans trêve et sans pitié, s'ils découvraient que je suis encore vivant ! C'est là ce que vous voulez dire, n'est-ce pas ?

Julie garda le silence.

— Oh ! murmura le marquis dont l'indignation bouillonnante s'accroissait à chaque parole, oh ! les infâmes. Ne pourrai-je donc jamais les écraser sous mes pieds comme de venimeux reptiles !....

— Taisez-vous, Philippe ! s'écria la jeune femme. N'oubliez pas que notre religion interdit toute vengeance !

Le marquis ne répondit pas ; mais il lança un regard étincelant à Jocelyn, et tous deux sourirent mais d'un sourire étrange.

— Oubliez ces rêves, Philippe ; oubliez-les ! reprit Julie. Pour me plaire, il faudrait un bref de Sa Sainteté ; et croyez-vous qu'un tel acte puisse s'accomplir dans le mystère ? On s'informerait de la cause qui me fait agir, et on ne tarderait pas à découvrir la vérité.

— Peut-être ! répondit lentement le marquis. Lorsque vous connaîtrez davantage l'homme dont je vais vous lire l'histoire, lorsque vous aurez suivi la trace de sa propre main, vous changerez sans doute d'opinion et vous reconnaîtrez avec moi que celui qui fut capable de faire ce qu'il a fait, peut nous sauver tous deux, et assurer notre bonheur à venir....

— Lisez donc, mon ami. J'écoute.

Alors le marquis se pencha vers le manuscrit, et commença à voix haute la lecture du récit que nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs ; car ce récit se lie trop étroitement aux événements que nous avons racontés, et à ceux qui nous restent encore à écrire, pour que nous puissions nous abstenir de lui donner place en ces pages.

VIII.

L'ENFANT PERDU.

Vers la fin de l'année 1756, habitait à Saint-Malo un pauvre pêcheur nommé Marcof.

Cet homme vivait seul, sans famille, du produit de son industrie.

D'un caractère taciturne et sauvage, il fuyait la société des autres hommes plutôt qu'il ne la recherchait.

Un soir qu'il était, comme toujours, isolé et reposé sur le seuil de son humble cabane, occupé à refaire les mailles de ses filets, il vit venir à lui un cavalier qui semblait en quête de renseignements.

Ce cavalier, qu'à son costume il était facile de reconnaître pour un riche gentilhomme, jeta un regard en passant sur le pêcheur.

Puis il s'arrêta, le considéra attentivement, et mettant pied à terre, il passa la bride de son cheval dans son bras droit et se dirigea vers la cabane.

— Comment t'appelles-tu ? demanda-t-il en dialecte breton.

— Que vous importe ? répondit le pêcheur.

— Plus que tu ne penses, peut-être....

— Est-ce donc moi que vous cherchez ?

— C'est possible.

— Vous devez vous tromper....

— C'est ce que je verrai quand tu auras répondu à ma question. Comment te nommes-tu ?

— Marcof le Malouin.

— Quel est ton état ?

— Vous le voyez, fit le paysan en désignant ses filets.

— Pêcheur ?

— Oui.

— Tu es né dans ce pays ?

— A Saint-Malo même, comme l'indique mon nom.

— Tu n'es pas marié ?

— Non.

— Tu n'as pas de famille ?

— Je suis seul au monde.

— As-tu des amis ?

— Aucun.

— Alors, bien décidément, c'est à toi que j'ai affaire, dit le gentilhomme en attachant son cheval à un piquet, tandis que le pêcheur le regardait avec étonnement. Puis il ajouta :

— Entrons chez toi.

— Pourquoi ne pas rester ici ?

— Parce que ce que j'ai à te dire ne doit pas être dit en plein air....

— C'est donc un secret ?

— D'où dépend ta fortune ; oui.

Le pêcheur sourit avec incrédulité. Néanmoins il ouvrit sa porte, et livra passage à son singulier interlocuteur. Le gentilhomme entra et s'assit sur un escabeau.

— Que possèdes-tu ? demanda-t-il brusquement.

— Rien que ma barque et mes filets.

— Si ta barque ne vaut pas mieux que tes filets, tu ne possèdes pas grand'chose.

— C'est possible ; mais je ne demande rien à personne.

— Tu es libre ?

— Ou le dit dans le pays.

— Tant mieux.

— Tant mieux ou tant pis, peu importe ! Je suis tel qu'il a plu au bon Dieu de me faire.

— Si on t'offrait cent louis, les accepterais-tu ?

— Non.

— Pourquoi ? fit le gentilhomme en levant à son tour un œil étonné.

— Lorsqu'un grand seigneur, comme vous paraissez l'être, offre une telle somme à un pauvre homme comme moi, c'est pour l'engager à faire une mauvaise action, et j'ai l'habitude de vivre en paix avec ma conscience ; d'autant que c'est ma seule compagne, ajouta simplement le pêcheur.

— Allons, tu es honnête.

— Je m'en vante.

— De mieux en mieux !

— Vous voyez bien qu'il vous faut chercher ailleurs.

— Non, j'ai jeté les yeux sur toi ; tu es l'homme qui me convient, et tu me serviras.

— Je ne crois pas.

— C'est ce que nous allons voir.

Marcof était d'une nature violente. Il chercha de l'œil son gaffe-bâton. Le gentilhomme sourit en suivant son regard.

— Honnête, fier, brutal, murmura-t-il ; c'est la Providence qui m'a conduit vers lui !...

Marcof attendait.

— Ecoute, reprit le gentilhomme, il est inutile que je reste plus longtemps près de toi ; je vais t'adresser une seule question. Tu y répondras. Si nous ne nous entendons pas, je partirai.

— Faites.

— Tu m'as dit que tu refuserais une somme qui te serait offerte pour accomplir une mauvaise action.

— Je l'ai dit, et je le répète.

— Et s'il s'agissait, au contraire, de faire une bonne action ?

— Je ne prendrais peut-être pas l'argent, mais je ferais le bien.... si cela était en mon pouvoir.

— Parle net. Ou tu prendras la somme en accomplissant une œuvre charitable, ou tu refuseras l'une et l'autre. Il s'agit, je te le répète, d'une bonne action qui te rapportera cent louis. Acceptes-tu ?

— Eh bien ! dit le pêcheur en hésitant.

— Dis oui ou non !

— J'accepte.

— Que bien ! s'écria le gentilhomme en se levant, je reviendrai demain à pareille heure.

Et sortant de la cabane, il remonta à cheval et s'éloigna rapidement.

Marcof se gratta la tête ; réfléchit quelques instants, puis, haussant les épaules, il se remit à travailler.

Le lendemain, le gentilhomme fut exact au rendez-vous.

Seulement, cette fois, il venait à pied et tenait par la main un jeune garçon âgé d'environ trois ans.

Il entra dans la cabane, et déposa sur la table une bourse gonflée d'or.

Le marché qu'il avait à proposer au pêcheur était de prendre l'argent et l'enfant. Le pêcheur accepta.

— Comment s'appelle le petit ? demanda-t-il.

— Il porte ton nom.

— Mon nom ?

— Sans doute ; il sera ton fils et s'appellera Marcof.

— C'est bien. Vous reverrai-je ?

— Jamais.

— Et si je vous rencontrais ?

— Tu ne me rencontreras pas.

— Quand l'enfant sera grand, que lui dirai-je ?

— Rien.

— Mais plus tard, il apprendra dans le pays qu'il n'est pas mon fils et il me demandera où sont ses parents....

— Tu lui diras que tu l'as trouvé dans un naufrage, et que ses parents sont sans doute morts.

— Est-il baptisé, au moins ?

— Oui.

— Alors c'est bien ; je garde l'enfant. Vous pouvez partir.

Le gentilhomme fit quelques pas dans la cabane. Il semblait ému. Enfin, s'approchant brusquement de l'enfant, il l'enleva dans ses bras, le pressa sur son cœur, l'embrassa, puis, le déposant à terre, il s'élança au dehors. Depuis ce jour, on ne le revit plus dans le pays.

Le marquis de Loc-Ronan interrompit sa lecture.

— Ce gentilhomme, dit-il, était mon père, et cet enfant était son fils.

— Et il l'abandonnait ainsi ! s'écria Julie.

— Oui, répondit le marquis ; mais cet abandon a été pendant toute sa vie le sujet d'un remords cuisant ! Ce fut à son lit d'agonie et de sa bouche même que tous ces détails me furent confirmés. Il me donna, en outre, les moyens de reconnaître un jour mon frère naturel, ainsi que vous le verrez plus tard. Je continue.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 1er février 1871.

Le marché monétaire est toujours calme et facile. Le taux de l'intérêt, dans les rues, n'a guère varié ; il est de 10 à 12 pour cent par an les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales et les billets de commerce, de premier ordre, sans garanties collatérales ; de 10 à 11 par an le papier hypothécaire No 1 et de 12 à 14 le No 2.

L'or a ouvert à 110 3¼ à 111 contre 111 1¼ à New-York et fermé à 110 3¼ à 110 7⅛ contre 111 1⅛ à New-York. On a vendu $12,000 à 110 3¼, $2,000, $5,600, $10,000 et $13,000 à 110 7⅛, $30,000 à 110 7⅛ à 111, $8,000 et $11,000 à 111, $3,000 et $3,000 à 111 1⅛.—Dans l'argent, $500, en demi-piastres américaines, à 109.

Nous avons encore à annoncer de l'animation dans le change étranger, à des cours plus fermes. Il y avait, à la clôture, une hausse nette de 1¼ pour cent. Les opérations de sterling s'élèvent à 115,000 livres, dont 1,500 connaissement, 2,000 et 8,000 clear à 120, 2,000 connaissement à 120 1⅛, 6,000 connaissement No 1 et 22,000 connaissement et clear à 120 1¼, 15,000 clear No 1 à 120 1⅛ à 120 3⅛, 3,000 et 4,000 clear No 1 et 12,000 connaissement No 1 et clear à 120 3⅛, 20,000 connaissement No 1 et clear à 120 3⅛ à 120 1½, 5,000 connaissement No 1 à 120 1½, 10,000 de premier ordre, équivalant au change de banquiers, à 120 5⅛ à 120 3¼.—de banque à 121 1¼ et 3,000 connaissement No 1 à 108 3⅛ en or.

Dans le change sur France, 60,000 francs en change de commerce No 1, à——, et 20,000 à 4 72 1½.— Le sterling peut être coté à 120 à 120 3⅛ et 120 1½ le bon connaissement à connaissement No 1 et clear, et 121 à—— le change de banque.

Le change américain est resté au même point qu'hier. Les banques ont tiré sur New York à 1¼ d'escompte pour remises. Les ventes comprennent $10,000, $20,000 et $40,000 de banque, à vue, sur New York, à 5⅛ d'escompte, $20,000 de banquiers à 11⅛2, $25,000, $45,000, $50,000 et $50,000 en change de commerce, $10,000, $25,000, $28,000 et $30,000 de banquiers, à $10,000 de banque à 3⅛, $20,000 en change de commerce, à 7⅛, —— à trente jours de vue sur New York à 1 5⅛ et —— à soixante jours à 2 1⅛.

On a vendu, en checks en or sur New York, 20,000 piastres de banquiers à 1⅛ d'escompte, $20,000 dito à 3⅛, et $10,000 en change de commerce à 1⅛. Quelques banques ont tiré à 1⅛ d'escompte pour les petites sommes.

10 actions de la Compagnie Germania d'Assurance se sont vendues à $70 ; 10 du chemin de fer de la rue St Charles à $70, 12 (hier) au même prix ; —de la Banque Hibernia à $115, ce qui est une hausse ; 1,500 (anciennes) du Canal de l'Ile-aux-Vaisseaux à 27 1⅛ cents. Nous apprenons que des ventes d'actions de la Banque Hibernia ont eu lieu à $115 50.

$3,000 de nouveaux bonds sept pour cent de la ville ont changé de mains à 70 ; ce qui est une baisse et $4,000 à 70 1⅛. On a vendu, hier et aujourd'hui, 20,000 de bonds 10 pour cent de la ville à 98 net au vendeur, et il sont, dit-on, été vendus à 98 1⅛ à 98 1½.

Aucune vente de nouveaux mandats de l'Etat n'a été annoncée. $600 de l'Etat mandats de juges ont été vendues à 82 de bonne heure, mais, à la clôture, quelques courtiers en offraient 85.—$1,000 de mandats de la police métropolitaine se sont vendues à 99. Les courtiers ont acheté ces derniers à 97 1½ à 98 et les nouveaux mandats de l'Etat à 73 à 76 ; ils ont demandé 98 1½ à 99 des premiers et 76 à 78 des seconds.

On n'offre que des lots insignifiants de billets de la ville. Les courtiers achètent à 24 1½ à 25 et vendent à 23 1½ à 24 d'escompte.

PLUS TARD.

On a vendu, ce soir, au Board des courtiers, $4000 de nouveaux bonds sept pour cent de la ville à 70 1⅛ et 25 actions de la Compagnie de navigation du canal Carondelet à $25.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi, 1 février 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 7950 balles, prises à des prix plus faciles et qui ont demandé quelques modifications dans nos cotes comme suit : low ordinary 10¾ à 11¼, ordin. 12—à 12½c. good ordinary 13½ à 13¾ c, low middling 14—à 14⅛ c, middling 14¾ à 15 c, strict middling 15¼.

Les seuls changements signalés par ce qui précède, ont porté sur le good ordinary, le low middling, le middling et le strict midd. grades dont les cotes respectives étaient hier 13 à 13¾, 14 à 14¼ 14¾ à 15 et 15¼ à 15⅜. Il s'est vendu du strict good ordinary, bon style à un prix aussi élevé que 13⅞ et du Liverpool low middling à 15¾, mais ce résultat n'a pas eu une étendue capable de servir de base à des cotes. Le marché a été jeté dans la dépréciation par les télégrammes de New York et de Liverpool, avis dont les effets ont été neutralisés par une amélioration effectuée dans le change sterling. Quelques télégrammes privés ont eu entre été encore plus défavorables que les chiffres officiels émanés du bureau de l'association de courtiers de Liverpool lesquels—venus les premiers—étaient : 8 d pour le middling Uplands et 8¼ d pour l'Orléans, et subséquemment 8 d et 8¼ d contre 8d à 8 1⅛6d pour le premier grade et 8¼d à 5⅛6 hier soir pour le dernier.

Les recettes, proprement dites, depuis hier soir ont embrassé 8970 balles contre 8441 l'an dernier, faisant un total depuis vendredi soir de 36519 balles contre 32474 dans le même laps de temps la semaine dernière et 30694 l'an dernier, et depuis le 31 août 758785 balles contre 640270 l'année dernière.

Les exportations d'aujourd'hui—embrassant 500 demi balles—ont eu lieu pour Vera Cruz.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal....		20696
Arriv. dep. le dern. état......	9324	
Arrivé précédemm........	781881	781205
		811901
Expédié aujourd'hui......	250	
Expédié précédemment......	588901	589151
Stock en mains et à bord....		222750

FRET—La demande de capacités pour les ports étrangers n'a point cédé et les taux sont stables et fermes. Il n'y a dans le port que peu de navires sans engagements les affaires continuent à être bonnes dans le cabotage.

Transport par vapeurs—coton pour Liv. 3⅛ d, pour New York, et Philadelphie 4c, sucre pour N York $ 50, pour Philadelphie $8, mélasse pour New York $2 50, bœuf en tierçons pour do $2.

Sur voiliers—Coton pour Liverpool 5⅛ d pour Hambourg 11⅛6 d, pour Brême 11⅛6 d, pour Anvers 11⅛6 d, pour Gênes 1¾ c, gâteaux de graines de coton pour Liverpool 32 s 6d à 35 s, suif 37 s 6 d, huile, 8 s, sucre pour New York, pour Boston $7, mélasse pour do $2.

SUCRE—Reçu aujourd'hui 1000 boucauts. La demande est bonne et porte sur les meilleures qualités d'open kettle et sur le clarifié, et les prix en sont plus fermes ; les envois qui arrivent se vendent rondement à 5 à 6 c pour l'inférieur, 6¼ à 6¾ c pour le commun, 7 à 8— c pour le bon commun, 8¼ à 8¾ pour le fair à good fair, 9 à 9¼ c pour le fully fair, 9¾ à 10¼ c pour le prime à strictement prime, 10¾c pour la qualité de choix, 8¾ à 10¼ c pour le condi, 11¼ à 12¼c pour le jaune et 12¼ à 13 c pour le blanc.

MÉLASSE—Reçu aujourd'hui 2000 barils. La demande est bonne et porte spécialement sur les meilleures qualités ; prix fermes ; tous les stocks se sont écoulés à 15 à 25 c pour l'inférieure, 30 à 40 cts pour la commune, 45 à 51 c pour la belle, 53 à 56 c pour la prime, 57 à 58 c pour la strictement prime.

FARINE—La demande continue à être active ; le stock de l'article décroît rondement et les prix en ont une tendance à la hausse. Vente de 3000 barils, dont 50 de commune à $5 75, 50 de fine à $6 12½, 25, 50, 75 et 100 de farine pour ce qu'elle vaut à $6 25, 100 de superfine à $6 50, 140 et 25 de farine pour ce qu'elle vaut à $6 75, 50, 50 et 100 de double extra à $6 87½, 165 et 130 de farine pour ce qu'elle vaut à $7, 50 de triple extra à $7 12½, 80, 500, 50 et 300 de à $7 25, 90 de à $7 37½, 75, 25 et 25 de à $7 50, 50 de bon triple extra à $7 75, 50 d'extra de choix à $8, 130 de à $8 50, 100 de à $8 60 et 35 d'extra pour famille $9 25 le baril.

MAIS—En bonne demande et les prix de l'article sont plus fermes. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 16,200 sacs, dont 500 de blanc et jaune, 500 et 2000 de jaune, 1300 et 1200 de blanc à 67 500 et 1000 de blanc à 67½ 2000 et 1000 de blanc et 4000 de blanc et jaune à 68 c le boisseau.

SON—Stock faible mais le marché est calme. L'article est coté à $1 35 à $1 40 les cent livres.

GRAINES DE COTON—Se vendent rondement à $20 à 12 50 la tonneau, sacs remis, au sacs 14 et à 15 la tonneau.

SEL—La demande de sel est stable et les prix de l'article n'ont pas changé. Les marchands demandent en ce moment le gros sel nouveau de Liverpool $1 [illegible] à $1 25 et $1 30 à $1 35 le sac. [illegible] est faite pour le drayage. Le sel en poche se vend 20 c la poche de 5 livres et 5 c celle de 4. Le sel des Iles Turques est nominal.

EMBALLAGE BACON—L'article se vend 16 c pour celui du Nord et 17 c pour celui de l'Ouest.

WHISKY—Le marché est mieux approvisionné de whisky et les prix de l'article sont plus faciles. Vente de 40 barils de rectifié à [illegible] 85 c et 150 à des conditions privées, 25 demi barils de rectifié à $1 05 et 25 demi barils de Bourbon à $1 15 le gallon.

FARINE DE MAÏS—Le stock de cet article est presque épuisé et les prix de l'article ont haussé. 25 barils de séchée au four ont changé de mains à $5 25, 25 à $5 50 et 25 à $5 75 le baril, le marché ayant clos à ce dernier chiffre.

FROMAGE—Bonne demande, à 16 à 16½c la livre de fromage factory de l'Ouest et 17 pour l'English Dairy.

Nous tirons ce qui suit de la circulaire de MM. Burke, Trépagnier & Co :

Nile Orléans, 1er février 1871.
STOCK CE JOUR.

		Totaux.	
Porc mess et autres qual	....	7497	bari.
Saindoux	....	2701	tierç
do	....	4688	barl.
Bacon de toute espèce	....	594	bar.
Jambons de toute espèce	....	888	tierç.
Viande salée à sec	....	448	bar.
Toile d'emballage de l'Inde	....	4826	ball.
do do du pays	....	5464	roul.
do do de lin	....	793	pièc.
Sacs en pitre	....	595	ball.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1871.

Arrivé, hier—234 bœufs du Texas, 216 veaux et veaux d'un an.

Vendu—254 bœufs du Texas, 148 veaux et veaux d'un an, 130 cochons, 569 moutons.

A vendre—420 bœufs du Texas, veaux et veaux d'un an, 942 cochons, 2635 moutons, 14 vaches à lait.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qualité, par livre nette	12	à	14		
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	25	00	à	35	00
Bœufs du Texas, 3e qlt., par tête	8	00	à	15	00
Cochons par livre, gr	—	—	à	—	—
Cochons (Stock) par tête gr	7	50	à	9	25
Moutons, 1re qlt., par tête	5	00	à	7	00
Moutons, 2e qlt., par tête	3	00	à	4	00
Moutons, 3me qlt., par tête	2	00	à	2	50
Vaches à lait, de choix, par tête	30	00	à	100	00
Vaches à lait, 2de qlt, par tête	10	00	à	20	00
Veaux de lait par tête	9	00	à	12	00
Veaux d'un an par tête	10	00	à	12	00
Chèvres, par tête	1	50	à	4	00

Société pour ériger un monument à ROBERT E. LEE.

AU PUBLIC.

Les soussignés ont été nommés membres du comité Exécutif du Bureau de Direction de la Société formée à l'effet d'ériger un monument à R. E. Lee. Le devoir de recueillir les fonds nécessaires à l'accomplissement du but qu'on se propose a été confié à ce comité.

Nous nous permettons de rappeler au public que l'érection d'un monument digne de la mémoire de Robert E. Lee exigera une forte somme d'argent. Nous comptons principalement sur la libéralité des citoyens de la Nouvelle-Orléans. A moins de généreuses souscriptions, nous ne réussirons pas à faire le montant. Le temps qu'il faudra pour exécuter le travail mettra les souscripteurs à même de pourvoir aisément au paiement de leurs souscriptions. Ils peuvent donner des billets tirés à l'ordre de la Société et qui ne devront être acquittés qu'à mesure que les circonstances l'exigeront. Les messieurs qui seront chargés de parcourir la ville seront munis de billets en blanc et le montant en sera demandé aux signataires à l'échéance. Les personnes et les sociétés qui désireraient seconder l'entreprise par des dons, des foires ou autres spectacles publics sont priés de s'adresser à Mr E. A. Tyler, président du comité chargé de cette partie du programme.

Les membres du comité et ceux qui doivent solliciter des souscriptions se mettront de suite à l'œuvre. Nous prions nos concitoyens de nous aider autant qu'il le pourront, afin que nous érigions un monument qui non seulement rappellera les vertus de notre héros, mais sera une source d'orgueil, un ornement pour notre ville.

Samuel H. Kennedy,	Am. Fortier,
A. W. Bosworth,	Samuel Boyd,
Wm. S. Pike,	R. S. Morse,
E. E. Tyler,	Wm. H. Dameron,

Lloyd R. Coleman. 29 jan—

Département des Finances.

Hôtel de Ville — Nile-Orléans, 4 janvier 1871.
LICENCES DE LA VILLE.

Les licences pour 1871 sont maintenant dûes et prêtes à être livrées au Bureau de Ville.

Toutes les personnes qui font un commerce, exercent une profession ou qui possèdent des véhicules sont prévenues de se munir immédiatement, à ce bureau, de tous les papiers nécessaires, afin d'éviter le risque de sérieux embarras et de frais considérables.

J'ai le pouvoir, sous la nouvelle charte, d'empêcher de faire un commerce quiconque n'est pas muni d'une licence.

JOHN B. WALTON,
Administrateur des finances.
5janv—1f

AUX TAXABLES DU PREMIER DISTRICT NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, Nouvelle-Orléans, 1s janvier 1871.

MON BUREAU, No 9 RUE CARONDELET sera ouvert le premier de février 1871 pour la collecte des Taxes de 1870 et des Licences de 1871. Toutes les personnes qui négligeront de régler dans les vingt jours après le premier de février, seront poursuivies selon la loi. Les personnes sujettes à payer des licences sont particulièrement requises d'en effectuer promptement le payement, attendu que les poursuites dans ces cas sont fréquentes à l'égard des licences.

GEORGE A. SHERIDAN,
Collecteur des Taxes, Premier District,
Ville de la Nile-Orléans.
18 jan—30f

Avis aux Contribuables du Deuxième District.

Les contribuables du Deuxième District sont prévenus que mes bureaux seront ouverts le 1er février prochain, pour la perception des taxes d'Etat de 1870 et des licences d'Etat de 1871, ceux qui ne seront pas conformés à vet avis avant le 21 février prochain seront poursuivis conformément à la loi.

L. E. LEMARIÉ,
Percepteur des taxes d'Etat, 2me District.
18 janv—au 5 fév

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nile-Orléans, 6 janvier 1871.

L'ÉLECTION annuelle de trois Directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu, au local de la banque, le LUNDI, 6 février prochain, de midi à deux heures de l'après midi.

H. L. PEIRE,
Caissier.
7fév—2pe—et 6fév.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nile-Orléans, 4 janvier 1871.

ÉLECTION annuelle de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu au local de la Banque, le LUNDI, 6 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

J. L. DELERY,
Caissier.
4 janv—2fps au 6 fév.

Manufacture de Coton de la Louisiane.

Nile-Orléans, 24 janvier 1871.

L'ÉLECTION annuelle de cinq Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu aux bureaux de la Compagnie, No. 22 de la rue Carondelet, coin Commune, le LUNDI, 6 février, de midi à 2 heures de l'après midi.

GEO. PERRILLIAT,
Secrétaire.
25janv—au6fev

Manufacture de Coton de la Louisiane.

Nile-Orléans, 24 janvier 1871.

L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le JEUDI, 2 février 1871, à midi, au No 22 de la rue Carondelet, coin Commune.

GEO. PERRILLIAT,
Secrétaire.
22 janv—au 2 fév

Compagnie de Manufacture de Glace de la Louisiane.

Les coupons d'intérêt sur les bonds de cette Compagnie, échéant le 1er février 1871, seront payés à cette date, ou auparavant, sur présentation, aux bureaux de la Compagnie, No. 28 de la rue du Camp, tous les jours, de midi à deux heures de l'après-midi.

D. POCHELU,
Secrétaire.
24jan—10f

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, ce 21 janvier 1871.

A UNE réunion spéciale des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 19 courant, un dividende semi-annuel de (5 0⁄0) cinq pour cent a été déclaré payable aux actionnaires ou à leurs ayant-cause à partir du 14 février 1871.

21 janv—14f   P. TISNÉ Jr., Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Nile-Orléans, 22 janvier 1871.

L'ÉLECTION annuelle de sept directeurs, par les actionnaires de cette compagnie, aura lieu le LUNDI, 6 FÉVRIER 18 1, aux bureaux de la compagnie, encoignure Laharpe et White, de 10 heures à 2 heures de l'après-midi.

22 janv—14f   P. TISNÉ, Jr., secrétaire.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Troisième District.

—No 9 RUE DE L'ESPLANADE—

Les contribuables du Troisième District sont notifiés que je suis prêt à collecter les Taxes d'Etat pour 1870 et les Licences pour 1871, maintenant dues.

13 janv—1m   J. B. CLAY,
Collecteur.

Association pour l'érection d'un monument au général Robert E. Lee.

Les personnes qui désireraient devenir membres de cette association, sous le titre ci-dessus, dans le but d'ériger un monument à la mémoire de feu le général ROBERT E. LEE, peuvent signer ces articles d'association à notre bureau, No 18 rue Royale, au premier.

F. FUSELIER,
EDOUARD BARNETT,
M. T. DUCROS.
15 oct

Bureaux de la Compagnie du Gaz d'éclairage de la Nouvelle-Orléans.

31 décembre 1870.

Le Conseil des Directeurs, dans une assemblée tenue le 31 du courant, a voté la résolution suivante :

Résolu : Que, conformément aux pouvoirs conférés par l'acte de la Législature, approuvé le 1er mars 1869, le capital social de la Compagnie sera et est dûment porté de un million huit cent mille piastres ($1,800,000) à un million neuf cent quatre-vingt mille piastres ($1,980,000) au moyen de l'actif appartenant à la Compagnie. Le dit capital de cent quatre-vingt mille piastres ($180,000) dont est augmenté le capital primitif, sera réparti entre les actionnaires au prorata du nombre d'actions dont ils seront porteurs au 31 décembre 1870. Les actionnaires porteurs d'un nombre d'actions moindre que dix, auxquels il ne reviendra proportionnellement qu'une fraction d'action supérieure à une demie, seront autorisés à recevoir une action entière à la charge par eux de payer au comptant la différence au taux de cent cinquante piastres ($150) par action. Les actionnaires auxquels il reviendra proportionnellement moins d'une demi-action recevront une somme équivalente à la fraction, au même taux et comptant. Les livres pour le règlement des fractions, ainsi qu'il est dit ci-dessus, seront ouverts jusqu'au 15 juin 1871. Après cette date, le Conseil des Directeurs disposera des fractions non réclamées et au règlement desquelles il n'aura pas été pourvu.

WM. S. BROWN,
Trésorier.
1er janv—1m

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS, (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) manufacture en ce moment un engrais très-supérieur sous le nom susdit. Les ingrédients employés sont [illegible] ... Prix par tonneau de 2000 livres, mis en barils, \$50.

SIZER & OWEN,
Agents Généraux pour les ventes,
New Orleans Sanitary and Fertilizing Co.

MILLER & DIELMANN,

CONFISEURS EN GROS,
Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes.
Importateurs d'amandes, noisettes, fruits, de pâtes d'amandes, etc.
seuls agents des célèbres
VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,
Nos 50 & 52 Nile-Levée.

P. DEJAN,

Encoignure Dauphine et Quartier,

GRAND DÉBALLAGE de beaux Meubles de chambre à coucher, salon, salle à manger, en bois de rose, acajou et noyer, dans les derniers genres.

Les personnes qui doivent se marier feront bien de visiter son vaste magasin avant d'acheter ailleurs.

M. Déjan répare et vernit les meubles en tout genre et se charge de faire opérer avec soin et en bon ordre tous déménagements qui lui seront confiés.

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

Jeudi, 2 Février 1871.
Quatrième représentation de Mr. LEFRANC,

LE TROUVERE,

Grand opéra en 5 actes, de Verdi.

Les portes seront ouvertes à 6½ heures et on commencera à 7 heures précises.

On peut se procurer des billets de l'Opéra au magasin de musique de M. Grünewald, No 129, rue du Canal.

Samedi, 4 Février—Matinée, à Midi précis,
LES DRAGONS DE VILLARS,
Opéra en 3 actes.

Samedi Soir, à 7 heures—Première représentation de JERUSALEM.   1er fév—3f

Académie de Musique.

SPALDING, BIDWELL & MACDONOUGH, propriétaires.

Jeudi, Vendredi et Samedi,
Pour quelques soirées.

Mr. JOHN E. JACK,

Dans le rôle historique de
Sir JOHN FALSTAFF,
De la Comédie de Shakespeare intitulée
—LES—
MERRY WIVES OF WINDSOR.

MUSEE CRESCENT CITY,

Aux Nos 49 et 43 de la Rue St-Charles.

On y voit un grand nombre
—DE—
MERVEILLES VIVANTES,
Des Animaux, des Tableaux rares, et
100,000 curiosités,
—de toutes les parties du monde—
Un seul prix d'entrée.
Le Musée est ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 9 heures du soir.   4janv—3m

Théâtre de l'Opéra.

MERCREDI, 8 FÉVRIER 1871,

GRAND BAL

Donné au Bénéfice des Victimes de la Guerre en France.

COMITÉ EXÉCUTIF,
—PRÉSIDENT—
D. A. CHAFFRAIX Esq.

COMITÉ D'INVITATIONS,
MM. les Vice-Présidents,
G. W. Dunbar Esq., chairman.

L. E. Forstall	Henry Peychaud
Carl Kohn	J. H. Stauffer
Henry Tête	L. F. Généres
Jules Aldigé	W. B. Shropshire
Jos. Elkoon	Paul Fourchy
Alb. Baldwin	

Les listes de souscription pour le GRAND BAL qui doit être donné à l'Opéra, le 8 février, sont déposées aux bureaux des Messieurs dont les noms suivent :

A. Rochereau, 17, rue St-Louis.
C. Cavaroc, Banque de la Nile-Orléans.
D. A. Chaffraix, rue de la Douane.
Jules Aldigé, 43, Carondelet.
Auguste Bohn, 3, Carondelet.
Victor Maignan, 23, rue Bienville.
W. A. Shropshire, 110, rue Poydras.
L. F. Généres, 100, rue de la Douane.
M. A. de Elizardi, 22, rue Carondelet.
Numa Olivier, 36, rue Bienville.
G. W. Nott, Compagnie d'Assurance des Marchands, rue du Canal.
F. Gueydan, 41, rue Vieille-Levée.
G. W. Bairière, rue du Canal.
C. H. Slocomb, rue du Canal.
Paul Fourchy, Compagnie d'Assurance des Marchands, rue du Canal.
Henry Peychaud, Compagnie d'Assurance Hope, rue du Camp.
Numa Dufour, bureaux de l'Abeille.
G. P. Rigaud, 47, Vieille-Levée.
Alex. Marks, 44, rue Chartres.
Ch. A. Maurian, 109, rue de la Douane.
L. Vallon, 162, rue de la Douane.
J. Dupré, 29, rue Carondelet.
P. Radelot, coin des rues Levée et Quartier.
R. de Gas, 188, rue Commune.
L. Ed. Forstall, Gallier's Court, No 2.

Souscription :
DIX PIASTRES.

Messieurs les souscripteurs qui désirent des invitations pour dames sont priés d'adresser leurs demandes, le plus tôt possible, en donnant l'adresse exacte, au comité, à 3, rue Carondelet, au premier ou Box 560, Post Office.

Toutes les demandes devront être soumises à l'approbation du comité.

Tout souscripteur a droit à deux invitations pour dames. Il sera délivré, aux souscripteurs seulement, des invitations supplémentaires pour dames au prix de trois dollars.

Toutes les cartes de souscription sont personnelles.

Les cartes et les lettres d'invitation seront distribuées à partir du premier février.

Par ordre du comité.

A. GUILLEMET,
Secrétaire et Trésorier.
22janv—

MARDI GRAS.

Grand Bal Paré et Masqué

—DE LA—

Société choisie des Jeunes Gens.

SALLE DES ODD FELLOWS,

Mardi, 21 Février 1871.

—DIRECTEURS—

Thomas Taquino,	John G. Guerin,
P. N. Benachi,	Aristide L. Tissot,
J. S. Lantry,	Paul Lacoste,
A. Roubion,	Geo. Adolphe Mailleur,
Louis Kuntz,	W. M. Evans,
M. Bannister,	E. R. Hogan,
D. W. C. Peck,	C. Weisshaar, Jr.,
J. Bradford Williams,	William K. Fitzgerald.

Prix de la Souscription........cinq piastres.

Les Messieurs qui désirent souscrire à ce Bal sont invités à s'adresser au bureau du secrétaire, entrée par le passage qui mène dans les salles de log s, à "Odd Fellows Hall", ou à C. Weisshaar Jr. au No 93 de la rue Toulouse.

Les demandes d'invitations pour dames doivent être remises au Secrétaire, avec les noms et les résidences écrits en plein. On peut aussi s'adresser au comité d'invitation, par la voie de la poste, Lock Box No 312.

Les billets de souscripteurs et les invitations de dames ne peuvent, dans aucun cas, être transférés.

22 janv—1m 1⁄2

Bals Masques

—A—

L'HOTEL ST-LOUIS.

UNE série de six grands bals parés et masqués sera donnée, dans la vaste salle de l'Hôtel St-Louis, comme suit :

Le SAMEDI, 28 janvier,
Le SAMEDI, 11 février,
Le MARDI-GRAS, 21 février,
A LA ST-JOSEPH, 18 mars.

Ces bals seront la suite des grands bals donnés, chaque année, au Théâtre de l'Opéra, où l'ordre et le décorum les a rendus si justement populaires.

Le magnifique corps de musiciens de Jaeger a été engagé pour toute la série.

L'entrée de la salle de bal est par la rue Royale, juste au-dessous de l'encoignure St-Louis.

Les portes s'ouvriront à 9 heures du soir, et les bals commenceront à 10 heures.

Prix du billet—Pour les messieurs, $2.—Pour les dames, gratis.

On peut se procurer des billets, le soir de chaque bal, à la porte, ou à la confiserie Dumonteil, coin Canal et Bourbon.   14 déc—

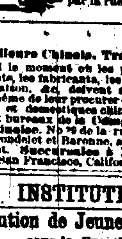

Costumes, Dominos,
Etc., Etc.,
Pour Bals et Soirées.

Mme GROUX,

93....CONTI....93.

Costumière de l'Opéra, a TOUJOURS en magasin un grand assortiment de Costumes, Masques et Dominos, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODÉRÉS.

Premier magasin en venant par la rue Dauphine.

2nov—au 19 mars

Travailleurs Chinois. Travailleurs Chinois

VOICI le moment où les planteurs, les négociants, les fabricants, les personnes qui tiennent maison, &c, doivent s'adresser à ceux qui sont à même de leur procurer de bons travailleurs, artisans et domestiques chinois. Qu'ils s'adressent aux bureaux de la Compagnie d'Emigration Chinoise, No 79 de la rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne, au premier—bureaux de devant. Succursales à Hong-Kong, en Chine, et à San Francisco, Californie.   14janv—6m.

INSTITUTIONS.

Institution de Jeunes Demoiselles
sous la direction de

Mme FORTIER,

Ancienne Institution DAQUIN.
289.......CHEMIN DU BAYOU.......289
Près Claiborne.
25 mai—1 an

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. LAVILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 272, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Les classes seront reprises le 1er septembre.   25 août—6m

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane.)
BATON ROUGE, LOUISIANE,
FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT

Neuvième Session.

MAINTENANT en progrès, fermera le dernier mercredi de juin 1871. La prochaine session s'ouvrira le premier lundi de septembre et continuera jusqu'au dernier mercredi de juin suivant.

De Bureau Académique.

Se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, tels qu'on en trouve dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Études.

Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature ou Scientifique au choix ; d'une école spéciale de Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils de Cabinets.

[illegible]

Admission.

[illegible]

Dépenses.

[illegible]

Discipline.

[illegible]

J. F. BOYD, Surintendant,
Baton Rouge, La.

Offices de l'Université, à la Nouvelle-Orléans, chez Swarbrick & Co. 39 rue du Camp.

Jusqu'à l'entière reconstruction du Collège, détruit par le feu, [illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)
CHAS. T. HOWARD............Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMEROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE B.

Tirage, SAMEDI, 11 fév. 1871, à la Nile-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co....... Commissionnaires

—PLAN—

[illegible]

Billets entiers : $10—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à
CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nile-Orléans.
Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.   Smars—

CHARTE.   CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.—Qu'il soit connu que ce vingt troisième jour du mois de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze et la quatre vingt-quinzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, William Joseph Castell, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et ayant qualité et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, se sont présentés William Hall, Michael Hahn, Rufus King Cutler, Robert Lynne, Henry Weber, Adolphe Bouchard et Joseph D. Taylor, tous de la ville de la Nouvelle-Orléans ; Othello J. Flagg, Robert Scott et Henry W. Canney, de la paroisse St. Charles—lesquels ont déclaré que, profitant des différentes lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de Corporations dans le dit Etat, ils se sont engagés, engageant leurs successeurs et ceux qu'ils représentent, de se former en corporation dans le but et sous les stipulations, règlements et stipulations qui suivent—savoir :

ARTICLE I.

Le nom de corporation de cette Compagnie sera : COMPAGNIE DE PLANTEURS ET DE MANUFACTURE DE RAMIE, (The Ramie Planting and Manufacturing Company) de la paroisse St-Charles, Louisiane.

ARTICLE II.

Le domicile légal de la Compagnie sera dans la ville de la Nile-Orléans et toutes les assignations devront être adressées au Président de la Corporation.

ARTICLE III.

Le but de cette Compagnie sera d'acheter, de William Hall, sa belle partie de l'habitation Flagg, dans la paroisse St. Charles et l'Etat de la Louisiane, laquelle partie se compose d'environ cent (100) acres, ... [illegible] ... et d'exploiter les pouvoirs et les privilèges que demandera les affaires de la Compagnie.

ARTICLE IV.

Le capital de la Compagnie sera de cinq cent mille piastres ($500,000) divisées en dix mille (10,000) actions de cinquante piastres ($50) et pourra être augmenté par un vote d'une majorité des actionnaires, en proportion des intérêts de chacun d'eux.

Cinq mille actions seront réservées comme payées en plein et appartiendront à William Hall, qui transfère à la Compagnie son bail de cent acres (100) acres et susdit, gratuitement, ainsi de racines de ramie pour planter les dits cent acres.

De ces cinq mille actions réservées et payées en plein, le dit William Hall a transféré, à la Faction, —à Michael Hahn, cinq cents actions, à R. King Cutler, cinq cents actions, à Henry Weber, cent actions, à Robert Scott, H. W. Canney, A. Bouchard, Joseph D. Taylor et autres, treize cent actions —ce qui fait un total de deux mille cinq cents actions, laissant le dit Hall propriétaire de deux mille cinq cents actions.

Des cinq mille autres actions, mille (1,000) seront vendues à cinq piastres ($5) l'action et seront considérées comme payées en plein. Les autres quatre mille (4,000) seront vendues au prix que pourra fixer la Direction. Aucun actionnaire de cette corporation ne sera, dans une circonstance quelconque, responsable d'une somme excédant le montant de ses actions.

ARTICLE V.

Les affaires de cette Compagnie seront dirigées par un Bureau de onze Directeurs, composé des actionnaires suivants :

William Hall,	Adolphe Bouchard,
Michael Hahn,	R. King Cutler,
Henry Weber,	Robert Lynne,
Joseph D. Taylor,	Othello J. Flagg,
Robert Scott,	Henry W. Canney.

Et ils sont, par les présentes, constitués premier Bureau de Directeurs ; ils resteront en fonctions jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

Ils devront, à leur première assemblée, choisir parmi eux-mêmes, un président, un trésorier, un secrétaire, un surintendant-général et un avocat. Le troisième lundi de janvier 1872, et, ensuite, tous les ans, il y aura, aux bureaux de la Compagnie, une élection de Directeurs.

Chaque actionnaire aura droit à un vote par action par lui possédée et pourra voter en personne ou par représentant. Une pluralité de votes suffira pour une élection, mais aucun directeur ne pourra voter sur plus de mille actions.

Les Directeurs devront, à la première assemblée mensuelle qui suivra leur élection, choisir, parmi eux-mêmes, un Président, un Trésorier, un secrétaire, un surintendant-général et un Avocat, qui exerceront leurs fonctions pendant un an à partir de la date de leur élection et jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

Personne ne pourra être élu Directeur à moins qu'il ne possède au moins cinq cents actions et ne doive rien à la Compagnie.

ARTICLE VI.

La liquidation des affaires de cette Compagnie se fera par trois commissaires désignés par les actionnaires à une assemblée convoquée à cet effet, après trente jours d'avis inséré dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE VIII.

Cette Compagnie commencera les opérations à partir de la présente date et sont nommés officiers, qui exerceront leurs fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1872 :

WILLIAM HALL, Président,
HENRY WEBER, Trésorier,
JOSEPH BOUCHARD, Secrétaire,
WILLIAM HALL, Surintendant-général,
R. KING CUTLER, avocat.

Les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, s'élevant à vingt-cinq cents et ci-apposés, ont été dûment cancellés après exécution.

Ainsi fait et passé, à mon étude, à la Nouvelle-Orléans susdite, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de Lawrence McCormack et Harris Murphy, témoins d'âge légal, domiciliés dans cette ville, lesquels ont signé avec les parties et moi, le dit Notaire, après lecture des présentes :

Michael Hahn,
William Hall,
A. Bouchard,
H. Weber,
R. King Cutler,
Robert Lynne.

(Témoins :)
LAWRENCE MCCORMACK,
HARRIS MURPHY.

W. J. CASTELL,
Notaire Public.

Des livres de souscription au capital de cette Compagnie sont maintenant ouverts au Bureau central, Gallier Court, No 11 de la rue Carondelet, salle No 5.

JOS. BOUCHARD,
Secrétaire.
28 janv—28, 29—fév 5, 12, 19

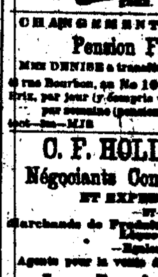

COSTUMES,

Masques et Dominos,
POUR BALS ET SOIRÉES

Mme ALABAU,

91....CONTI....91

Vient de recevoir, par le dernier steamer, un grand assortiment de Costumes, Masques et Dominos brodés en laine, confectionnés par le premier costumier de Paris. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les prix.

Ne vous trompez pas de magasin.   25 nov—au 19 mars

CHANGEMENT DE LOCAL.

Pension Française.

Mme DENISE a transféré sa PENSION, du No 40 rue Bourbon, au No 167 rue Douane.

Prix, par jour (y compris vin et chambre)......$2.
par semaine (pension régulière)......$6.

C. F. HOLLE & CO.,

Négociants Commissionnaires
ET EXPEDITEURS,
—ET—
Marchands de Produits de l'Ouest, Vins et Liqueurs.
—Egalement—
Agents pour la vente du célèbre

Lager Beer de Cincinnati.

81.........Rue des Magasins.........81

SUCRES-MELASSES.

SUCRES RAFFINÉS—Cassé en pains, coupé, Sucre en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, sur Nouvelle Orléans, Louisiane en Californie.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres et Mélasses.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.
A. THOMSON & CO.,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

G. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14....RUE ST-LOUIS....10, 12 et 14
NOUVELLE-ORLÉANS,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
de toute espèce de
LIQUEURS FRANÇAISES,
ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO,
FIGUES DE LA LOUISIANE,
MARMELADES ET GELÉES DE FRUITS.

FRANK HYDE.   ALBERT PAUL.

ALBERT PAUL & CO.,

ENCANTEURS,

Au No 6 du Passage de la Bourse, entre les rues Chartres et Royale, Nouvelle-Orléans. [illegible]

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
16 & 18.........ST-LOUIS STREET.........16 & 18

SAISON D'AUTOMNE.

LEON GODCHAUX,

31 ET 33....RUE DU CANAL....31 ET 33
Et Nos 245, 246 et 247, rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,
LINGE DE DESSOUS,
CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis,

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

De grandes améliorations que vos taient dans notre établissement qui est à même de fournir annuellement des vêtements confectionnés dont l'élégance de la coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux faits dans les premières ateliers.

NOTA—Nous offrons au public un vêtement entièrement nouveau, le DERBY, remarquable par son élégance et qui offre certainement le plus recherché et le mieux porté de la saison.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1871.

LA Société commerciale existant en cette ville entre MM. Léon Queyrouze, Oscar Bois, E. Bois et J. Avet, de commandite, sous la raison QUEYROUZE & BOIS, cesse ce jour par liquidation.

MM. Queyrouze & Bois sont chargés de la liquidation, et continueront le même genre d'affaires pour leur propre compte, au même local, "Blue Store", encoignure Poydras et Vieille-Levée.

L. QUEYROUZE,
O. BOIS,
E. BOIS,
J. AVET, en commandite.

Avis d'Association.

A PARTIR de ce jour, 1er janvier 1871, Mr. VICTOR FRADOS est associé à notre maison de commerce. La raison sociale de la dite maison restera la même que par le passé.

Vos Brothers.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1870.

Société Commerciale.

M. CARL STOCKMEYER, Junior, est associé à nos affaires, à dater de ce jour. En conséquence la raison sociale de la maison sera : ED. F. STOCKMEYER & CO.

1er janv—1m   Ed. F. STOCKMEYER.

JAMES JACKSON, Successeur de Jackson & Mason.	D. M. KILPATRICK, W. D. HENDERSON, autrefois avec Jackson & Mason.

Jackson, Kilpatrick & Henderson,

Importateurs et Marchands de Sel.
Aux Nos. 4 de la rue Tchoupitoulas, 8 de la Nile-Levée, et 6 de la rue de la Commune, Nile-Orléans, Lae.

PROPRIÉTAIRES des Entrepôts de sel de Pick. Ils prennent des consignes en consignation, droits payés ou non payés.

Société Commerciale.

MR. H. J. RIVET est associé à mes affaires, à dater du 1er janvier. En conséquence, la raison sociale de la maison sera E. MONTEUSE & CIE.

E. MONTEUSE.
Nile-Orléans, ce 4 janvier 1871.

Mme THIERRY,

Coin Royale et Ursulines,

Invite les amateurs de CAMELIAS à venir visiter sa serre, où ils trouveront un assortiment complet en FLEURS et ARBUSTES. Elle se charge des DÉCORATIONS de fleurs pour bals, soirées, etc.

A VENDRE—Un assortiment de PLANTES de choix.

RÉFÉRENCE : Maison Blanche, rue du Canal.

C. MEHLE & CO.

CHRIS. MEHLE, R. C. STEINBECK et J. DONELDSON.

Négociants Commissionnaires
POUR LA VENTE DE BESTIAUX,
Au Stock Landing, Nile-Orléans.

Moulins à Sucre, de Niles.

LES soussignés ont acheté l'Etablissement de Niles, avec tous ses Modèles, Dessins et Plans de

Moulins à Sucre, Machines, &c.,

et ils font, en ce moment, entre leurs mains, tous qui ont si bien connu au Sud sous le nom de Moulins de Niles.

Ces moulins ont, depuis trente ans, une réputation qui est une garantie suffisante de leur excellence.

Pour les détails, &c., s'adresser à
ELVEYER, NORTON & Co.,
Cincinnati, Ohio.

ou à WM. CLOUGH, ingénieur résidant, aux bureaux de Thos. S. Bodley, agent-général, No 6 de la rue Perdido, Nile-Orléans.   14 janv—6m

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,
Wagons, Berceaux, Paniers de provisions, Paniers à ouvrage, Chaises, Paniers à linge.
IMPORTATEUR DE
Paniers allemands et français, de fantaisie, &c.
Aux Nos 229 et 231 de la rue de Chartres.

FONDERIE DE LEEDS

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

Musique.   Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

16........RUE ROYALE........16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.

Prix très réduits.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Poeyfarre,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG.........Résidant.
—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES à dessécher, moulins à scie, &c.

Bouilloires de toute espèce, colonnes et façades à bâtisse, en fer, barres de grilles et toiles express à fenêtre.

SUCRE ET MELASSE.

Willoz & Rostand,

Raffinerie Star de Sucre—Nos. 24 et 26 de la rue Fulton.

Sucre de la Louisiane—Golden Syrup, Mélasse raffinée—Mélasse de la Louisiane, recuite.—Marques supérieures toujours en magasin. Nos. 24 et 26 de la rue Fulton—Nos. 23 et 26 de la rue Front.

SPENCER FIELD, Jr.   WALTER O BELL

Field & Bell,

Marchands en gros et en détail, de
CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL ANGLAIS

Bois de Frêne, Chêne et Pin. Ils approvisionnent promptement et aux plus bas prix du marché ; les steamers, les bateaux à vapeur, les presses à coton, les fonderies et les familles. Bureau principal, au No. 147 de la rue du Camp, coin Gravier. Dépôt, No. 361 de la rue des Magasins, près Tchoupitoulas.

P. & R. DE VERGES

MARCHANDS DE

Charbon,

ANTHRACITE, CANNEL, PITTSBURG.

Nos. 176 Rue Gravier et 30 Rue Dauphine.

Fournissent aux familles, aux planteurs, aux bateaux et aux presses à coton du charbon de plus bas prix.

Feutre d'Irlande à Toits.

Contrasiseur pour le Feutre à Toits, à l'Exposition Internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—21 octobre 1862 et 17 mai 1868.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS,
(Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants, et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à sous-planchers, feutre de Leeds, &c. [illegible]

[illegible]

F. S. LINGHAM & Co, agents,
Au No 7 de la rue Union.

JULIUS LOEFFLER,

FACTEUR ET MARCHAND
d'installation de gaz.
136.........RUE DE CHARTRES.........136
(entre les rues St-Louis et Toulouse.)

L. CAZAUX.   H. VERGNOLE.

CAZAUX & VERGNOLE,

78.........VIEILLE-LEVÉE.........78
MAISON FONDÉE EN 1851.
IMPORTATION DIRECTE.

VINS rouges et blancs, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Liqueurs, Cognac, Rhum, Sardines, Olives, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

JULES CASSARD vs. MICHEL A. PEYROUX.

QUATRIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 9,333.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Thos. L. Maxwell, et transférée à moi, je procéderai le SAMEDI, vingt-cinq février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir : [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 janv—28—2, 16, 19, 23

Charles F. Lienetheu et als vs Gustavus Forster.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,214—En vertu d'un writ de fieri facias contre les demandeurs Chas. F. Carstens et Maria F. Young, en faveur du défendeur, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-cinq de février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit : [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 janv—28 2 16 19 23 fév

C. F. Bercea vs Sieur et Dame Jules Mercier.

SEPTIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 7,798—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre février 1871, à 12 heures P. M., à la Bourse, No 74 rue St-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de ville, à la vente publique et adjudication de — Un lot de terre et amélioration [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 janv—24, 27, 31—2, 4 fév

JOSEPH GARRIST vs JOHN WILSON.

SIXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 1,800—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Thos. L. Maxwell, ci-devant shérif, et transféré à moi, je procéderai le MERCREDI, quinze de février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé au faubourg West Bouligny, dans la ville et paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet compris entre les rues Dubourg, borné par les rues Live Oak, Bordeaux, Laurel et Lyons. [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 janv—14, 22, 24—fév 5, 15.

PACKWOOD & BRO. vs J. P. MAYO.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,388—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize février 1871, à 4 heures P. M., sur les lieux [illegible]

Les meubles et effets qui se trouvent dans la dite maison [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 janv—2, 7, 10, 13 fév

Jos C. Murphy vs Cha. E. Ruth.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1,872—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre de février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit : [illegible]

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 janv—17, 23—fév 3, 11 10

LA BANQUE D'AMÉRIQUE vs. SHELDON & GOULD & al.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 7,360—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize de février 1871, à 12 heures A. M., sur les lieux [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
21 janv—fév 3, 7, 10, 13

F. R. KING vs EMILIE C. O. McMILLEN

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,322.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-sept de février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre (aujourd'hui Franklin), Hevia (aujourd'hui Lafayette), St-Paul (aujourd'hui Liberty) et Sud Poydras.

Le dit terrain, désigné par la lettre D, mesure trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Franklin, quatre-vingt cinq pieds trois pouces sur la ligne du côté de la rue Lafayette, trente-quatre pieds neuf pouces et deux lignes derrière et quatre-vingt-cinq pieds trois pouces sur la ligne du côté de la rue Sud Poydras, suivant croquis fait par Arthur C. de Armas, arpenteur, le 3 mars 1868 et déposé au dossier dans l'affaire de la Dame Mary McMillen, tutrice, vs la Demoiselle Emeline C. McMillen, No 21,051, de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 janv—fév 3, 11, 14, 26

G. F. MILLER & CO. vs. GEO. L. KOUNS.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 8,364.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 de janvier 1871 et à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La coque, la machine et la bouilloire du steamer, "Grand Era," telles qu'elles se trouvent aujourd'hui sur la rive droite du fleuve Mississipi, à trois îlets environ au-dessous de débarcadère du Ferry du Premier District.

Séquestrée dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 janv—fév 3, 5, 7, 11

ALONZO D. SHELDON vs JAMES C. WALKER.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,497—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six de février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux îlets de terre situés dans le Premier District de cette ville et désignés respectivement par les lettres B et C, d'après un certain plan dressé par Arthur C. de Armas, ci-devant député voyer et ingénieur civil, daté Nouvelle-Orléans, du 22 d'avril 1868, et déposé, pour recours, en l'étude de James D. Augustin, notaire public en cette ville, le dit plan paraphé NE VARIETUR pour l'identifier avec un acte de vente au rapport du dit notaire, en date du 10 mai 1868, et borné comme suit, savoir :

L'îlet B par les rues d'Héliocourt, St. Jean, St. Jacques et Rendin ; l'îlet C par les trois rues dernièrement dénommées et la rue Banks.

Les dits îlets B et C, aussi désignés par les numéros 754 et 755 sur le certificat du contrôleur, ainsi qu'il dit acte du 10 mai 1868, et ayant chacun une façade, sur chacune, des dites rues [illegible] de trois cent dix-neuf pieds huit pouces et six lignes.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Arrowsmith, suivant acte au rapport du dit notaire Augustin, en date du 10 mai 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
5 janv—5, 14, 22, 29—6 fév

Toits.   Toits.

TOITS ASBESTOS, toit feutre, enduit Asbestos, ciment Asbestos, peinture préservatrice, à bâtisses et constructions de maisons, de toits à vapeur. L'Asbestos est la seule espèce qui résiste à la chaleur de ce climat. Il est le meilleur des toits et n'occasionne aucune fuite en eau.

Agents pour les célèbres fourneaux français pour les usages Osborn, à charbon et au bois.

pour les fourneaux "Tudor" à cuisine. Assortiment de toute espèce d'articles Japon. Vases Finissés.

HARLE & DALTON,
Agents en Louisiane,
Au No 133 de la rue du Camp

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET

Vente positive de l'habitation bien connue sous le nom de "Habitation Armant," située dans la paroisse St-Charles, à environ trente-six milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans.—Vente par ordre de "l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane."

PAR G. DE FERIET, Encanteur—Bureau, No 29 de la rue Royale.—JEUDI, 2 février 1871, à midi, à la Bourse d'encan de la rue Royale, ancienne Banque de la Louisiane, entre celles des rues Royale et Conti, il sera vendu, à l'enchère publique :

CETTE HABITATION SUCRIÈRE, DE PRIX, située dans la paroisse St-Charles sur la rive droite du fleuve Mississipi, ayant dix huit arpents de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur dans quelques parties et de soixante dans d'autres, bornée par l'habitation Forstall et, sur la partie inférieure, par celle qui appartenait à Edward Fortier—laquelle dite habitation est composée des morceaux de terre suivants :

1o—UN MORCEAU DE TERRE ayant huit arpents de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur.

2o—UN AUTRE MORCEAU DE TERRE ayant cinq arpents (plus ou moins) de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur.

3o—UN AUTRE MORCEAU DE TERRE ayant cinq arpents de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, s'étendant au delà des limites de la haute.

4o—UN AUTRE MORCEAU DE TERRE, formant partie de la section No 69, dans le township 13 sud, du range 16 est, ayant une contenance de soixante-dix sept acres et ... [illegible]

5o—UN AUTRE MORCEAU DE TERRE, formant partie de la section No 68, dans le même township (No 12) et dans le même range, ayant deux cent trente-huit arpents et cinquante centièmes d'un acre. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations, les machines et accessoires, sans aucune exception en réserve, et tous les droits, privilèges, servitudes, voies, coutumes, etc., et particulièrement le droit et le titre à toute la batture formée ou à former, et qui pourrait plus tard être formée en face de la dite habitation.

Les bâtisses et améliorations comprennent une belle maison de maître sur des piliers en briques, ayant six belles chambres et deux grands cabinets, galerie devant et galerie derrière ; une grande sucrerie en briques, hangar à cannes et deux purgeries, de forme et de dimensions nouvelles, grandes et commodes, ... une machine à vapeur de la force de dix-huit chevaux ; moulin à maïs, moulin à scie, [illegible]

Il y a sur l'habitation cent cinquante arpents de cannes de deux ans, (plus ou moins) dont cinquante arpents sont bien cultivées, et cent arpents de cannes d'un an, ainsi que assez de cannes de rejetons pour planter environ deux cents arpents.

Il y a, en outre, 35 mulets et un mulet estropié, 7 en tout, 1 vache laitière, 1 cheval, 16 charrettes et charrettes à cannes, 2 voitures ... les instruments aratoires, charrues, herses, etc., et il brique, bois de chauffage ... [illegible]

CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale privilège de vendeur et portant huit pour cent d'intérêt, l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. La police ... [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Vente importante de

Vingt-neuf morceaux de terre de prix, dans la paroisse de St-Tammany, Louisiane, la plupart faisant face à la rivière Tchefuncta et à un mille seulement de la ville de Madisonville, par le chemin public.

Succession de Charles Parent—No. 2.

POUR UN PARTAGE.

PAR G. DE FERIET, encanteur.—Bureau No 29 de la rue Royale.—JEUDI, 2 février 1871, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue Royale—ancienne Banque de la Louisiane—à l'angle des rues Conti et Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Hiram Newell, juge de la Cour de Paroisse dans et pour la Paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, le 3 décembre 1870,—les propriétés foncières ci-après décrites—savoir :

Vingt-neuf morceaux de terre de prix, situés dans la paroisse St-Tammany, dans cet Etat et désignés par les Nos 1 à 29, [illegible]

Les terrains Nos 1 à 7 font face à la rivière Tchefuncta ; les autres morceaux sont immédiatement derrière eux et sont couverts d'une magnifique forêt ... [illegible]

CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit, ... [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Agréables résidences No. 246 de la rue St-Louis et No. 347 de la rue Douaine.

PAR G. DE FERIET, Encanteur—Bureau No 29 de la rue Royale.—JEUDI, 9 février 1871, à midi, à la Bourse d'encan de la rue Royale—ancienne Banque de la Louisiane, au coin des rues Conti et Royale, il sera vendu, à l'enchère publique : [illegible]

Médicaments.

Le Meilleur Sirop du Monde

CONTRE LE RHUME

Est celui qui est à la fois efficace, agréable et bon marché.

Le SIROP PECTORAL BALSAMIQUE de Ducongé remplit toutes ces conditions.

[illegible]

F. F. DUCONGÉ, Propriétaire,
25 rue de Chartres.

A vendre par Wheelock, Finlay & Co., Ball, Lyons & Co., E. J. Hart & Co., Frederickson & Hartz ; E. Montoine ; H. Caruso ; D. Reuvaux ; L. Deloche ; P. Barthe et d'autres pharmaciens.

27 nov—3m dim mar jeu

BAUME PECTORAL

AUX NAVETS INDIENS

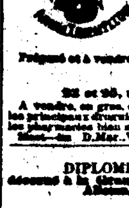

Le Baume Pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les catarrhes, les phthisies au début, les enrouements, les oppressions, les spasmes nerveux qui accompagnent les quintes, les maux de gorge et généralement toutes les inflammations des voies respiratoires. Il procure le calme, facilite l'expectoration, arrête les crachements de sang et calme les accès d'asthme. Il convient aussi dans la coqueluche, qu'il soulage d'une manière remarquable.

Préparé et à vendre par   D. LAPLACE,
Pharmacien,

22 et 25, rue des Champs-Elysées.

A vendre, en gros, chez E. J. HART & Cie., et les principaux droguistes. En détail dans toutes les pharmacies bien assorties de la ville.

DIPLOME D'HONNEUR
décerné à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, en 1869.

Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN

AROMATIC BITTER

CORDIAL

—ET—

Amer Toni-Aromatique

PRÉPARÉ PAR

A. A. PEYCHAUD.

CES deux Amers, le premier à prendre par mélange avec quel que ce soit que l'on aime, et le second tout préparé à prendre pur, ... [illegible]

A vendre par

E. MONTEUSE, Droguiste,
Coin Chartres et Bienville.

Et par les principaux droguistes et marchands de provisions.

Remèdes du Dr Richau

N'employez que ces remèdes et vous ferez une économie de temps et d'argent ; vous conserverez la santé.

$1,000 de récompense à quiconque connaîtra un [illegible]

LE BAUME No 1 DU Dr. RICHAU guérit les ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. Il chasse le mercure du sang, qu'il purifie.

LE BAUME No 2 DU Dr. RICHAU guérit les affections [illegible]

Prix de l'un ou de l'autre, $5 la bouteille, ou deux bouteilles pour $9.

L'ANTIDOTE DU Dr. RICHAU [illegible]

L'ELIXIR D'AMOUR DU Dr. RICHAU [illegible]

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9.

[illegible] Il n'y a de véritables que ceux qui portent sur les bouteilles les mots "DR. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, sole proprietor."

D. B. RICHARDS,
No 228 Varick st. N. Y.

A vendre à la Nile-Orléans, chez JOHN FLEMING, coin des rues Magazine et Natchez.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve,

600 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
50 caisses Bottes et Souliers caoutchouc.

PAR E. ROGER & CO.—E. Bailby, Encanteur—JEUDI, 2 février, à 10 heures, à leur salle d'encan, coin des rues Chartres et de la Vieille-Levée,

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins comprenant un assortiment complet pour hommes, femmes et enfants.

Reçus directement des manufacturiers par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

—Aussi—

50 caisses Bottes et Souliers caoutchouc.

Conditions à la vente.   1er fév—

PAR VINCENT & CO.

Grande Vente, à Crédit,

—DE—
Marchandises Sèches Européennes et Américaines.

PAR VINCENT & Co.—G. Vincent, Encanteur—Il sera vendu JEUDI, 2 février 1871, à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos 14 et 16 de la rue de la Douane—

Calicots blanc et écru, Indiennes et Calicots, Cotonnades, Toiles blanches, Toiles blanches et en couleur, Coton et Toile à drap, Toile imprimée, Mousselines brodées, Toiles de laine, Mouchoirs, Mousselines cirées, Bas, etc., etc., etc.

20 caisses bonneterie.

—ET—

La première et positivement la plus grande vente publique de

Cotons écrus de la Louisiane, de cette année.

31 jan—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente, par catalogue, de Livres de Droit et de Littérature, une magnifique Bibliothèque Américaine.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 3 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 4 février, à 4 1⁄2 heures de l'après-midi, il sera vendu, à son bureau, No 6 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, une magnifique collection de livres de droit et de littérature, une magnifique bibliothèque bien connue. Les catalogues pourront s'obtenir au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant.   29jav

PAR D. E. MORPHY.

Balance du stock de fournitures de navires, quincaillerie et groceries sauvés à l'ancien magasin de MM. Healy & Ashby

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, le MARDI, 7 février 1871, à 10 heures du matin, pour compte de qui de droit, au magasin No 2 et 3 des bâtiments Morgan, Troisième District—

Un grand assortiment général de fournitures de navires, quincaillerie, cordes, poulies, peintures, huiles, quincaillerie et groceries.

Aussi un lot de cordes en fil de fer.

Les acheteurs pourront venir visiter les articles trouvés le jour de la vente ... [illegible]

Conditions—Comptant.   29 janv

Coque du Steamer naufragé John Howard.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, le LUNDI, 6 février 1871, pour compte de qui il appartiendra, au magasin No 67, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez—

La coque du steamer naufragé "John Howard," qui se trouve aujourd'hui près du wharf de la ligne des steamers Morgan, en face de la ville d'Alger ... [illegible]

Conditions—Comptant.   28 janv

PAR C. É. GIRARDEY & CO.

Sans limite

16 Terrains de choix pour bâtir.

Dans la partie la plus recherchée de la rue de l'Esplanade,—comprenant tout l'îlet borné par la rue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Dorgenois et Rocheblave.

Chaque terrain équivaut à un terrain double.

Ce sont réellement les seuls terrains de choix pour bâtir sur cette magnifique Avenue.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureau, No 17 de l'Exchange Place.—SAMEDI, 4 février 1871, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—sans limite—les propriétés de choix suivantes :

SEIZE TERRAINS POUR BATIR, situés dans le Troisième District de cette ville, comprenant tout l'îlet borné par la rue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Rocheblave et Dorgenois, [illegible]

Il n'y a pas, à la Nile-Orléans, de plus bel emplacement pour des résidences de familles. Il est à l'abri de la poussière et du bruit de la ville. On se rend aux terrains par les chars de la rue de l'Esplanade ... [illegible]

Les terrains sont désignés par les Nos 1 à 16 ... [illegible]

CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets ... [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edouard Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.   5 janv—4, 21—1er fév 4 fév

Bon local pour les affaires et placement avantageux.

Le Magasin en briques et à étage, No 149 de la rue Royale, entre les rues St-Philippe et Ursulines.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Bureau, No 17 Passage de la Bourse.—SAMEDI, 4 février 1871, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Le magasin de modistes, bien connu, de A. Ramaux, situé dans l'îlet borné par la rue Royale, Bourbon, St-Philippe et Ursulines, dans le Deuxième District de cette ville. [illegible]

CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale ... [illegible]

Vente péremptoire, à l'encan, de la "Ferme Rapp," dans la Paroisse St-Bernard, contenant 160 acres de terre de choix, améliorée et bien boisée.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Bureau, No 17 de l'Exchange Place.—SAMEDI, 4 février 1871, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane—sans réserve—

La propriété connue sous le nom de "Ferme Rapp," située dans la paroisse St-Bernard, à environ 12 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. J. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.   22 janv—28, 30 au 4 fév

PAR S. GUINAULT.

Succession de Madame ZENON RAMSON.
Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans.
— No. 34,165 —

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Passage de la Bourse, en Bienville.—SAMEDI, 4 février 1871, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue Royale (ancienne Banque de la Louisiane) encoignure des rues Royale et Conti, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1871, les propriétés suivantes, savoir :

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Royale, Chartres, St-Philippe et Dumaine, désigné par le No. 2, d'après un plan dressé par H. Schlarbaum, architecte, daté du 17 de février 1869, et déposé en l'étude de A. Mazureau, ... mesurant 20 pieds 11 pouces de face à la rue Royale, ... [illegible]

CONDITIONS—L'acquéreur fournira deux ... [illegible]

Jolie maison d'encoignure.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse en Bienville.—SAMEDI, 4 février 1871, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue Royale, encoignure Conti et Royale—

Un lot de terre formant encoignure des rues St-Pierre et Robertson, ... [illegible]

Maison rue des Marais No. 176, près du marché Tremé.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure du Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 4 février 1871, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue Royale, encoignure Conti et Royale—

Un lot de terre mesurant [illegible]

Jolie Résidence neuve sur la rue Columbus No 77.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 4 février 1871, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue Royale, ancienne Banque de la Louisiane, encoignure Royale et Conti—

Un lot de terre mesurant 30 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Columbus, sur une profondeur de ... [illegible]

L'acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenu ... [illegible]

PAR NASH & HODGSON.

VENTE PEREMPTOIRE.

BELLE RÉSIDENCE DE FAMILLE
—AVEC—
Terrain bien embelli, 90 sur 122 pieds.
Au No 261 de la rue de [illegible]
Dans un quartier des plus charmants.

Long Crédit.   Sans Limite.
VENTE A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON.—W. L. Hodgson, encanteur—Bureau No 22 de la rue Gravier.—SAMEDI, 4 février 1871, à midi, à la Bourse des Négociants, dans la rotonde du nouvel Hôtel St. Charles, sans réserve ou limite, à l'enchère publique—

CETTE PROPRIÉTÉ DE CHOIX, connue sous le nom de "Propriété Centerville", située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlérec, Johnson et Galvez.

Le terrain a 90 pieds de face à la rue de l'Esplanade, ... [illegible]

Les améliorations consistent en UNE BELLE RÉSIDENCE en bois, à un étage ... [illegible]

LES BATISSES DU FOND sont également à étage, en bois, et couvertes en ardoises, ... [illegible]

Il y a du gaz et des installations ... [illegible]

Il y a UNE DÉPENDANCE dans laquelle se trouvent ... [illegible]

LA COUR est très-pavée en pierres plates, ... [illegible]

TERMES ET CONDITIONS.—Le quart comptant, ... [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres et les taxes de 1870, pardevant Edouard Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.   17 janv—17, 21, 28, 29 et 4 fév

J. BONTEMPS,

TEINTURIER ET DEGRAISSEUR,
125.........RUE POYDRAS.........125
—Entre les rues—
Carondelet et Baronne.
(Établi autrefois rue Bourbon.)

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa bière, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Grande vente, sans réserve,
—DE—
400 lots Habillements fins de saison.
20 lots Lingerie de messieurs.
120 caisses Chapeaux fins.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. LEVY, Encanteur—Bureau, No 86 de la rue de Chartres.—Il sera vendu, JEUDI, 2 février 1871, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, au No 86 de la rue de Chartres—

400 lots habillements fins de saison, formant un assortiment complet d'articles de ... [illegible]

—ET—
20 lots lingerie de messieurs.
120 caisses chapeaux fins.
—Egalement—
120 douzaines sacs de voyage et sacs de chemins de fer.
Le tout sera vendu sans aucune réserve.
Conditions à la vente.   1 fév—

PAR D. J. MONTGOMERY.

Meubles.   Meubles.   Meubles.

PAR D. J. MONTGOMERY—R. H. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 2 février, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles,
—TELS QUE—
Bois de lit en acajou, ... [illegible]
—Egalement—
Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et en canne.

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR.
No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magazine.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que : jambons, épaules, lard, porc, graisses, beurre, huile, savon, vins de toutes qualités, fromages, etc., etc., etc.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 28 janvier 1871.

OUVERT DE DIMANCHE DE 9 A 10½ HEURES A.M., ET DE 1 A 2 HEURES P. M.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire qu'elles sont annoncées. Pour les lettres locales ou des Etats-Unis, voir les journaux anglais.

B
Bernardine Manuel

C
Cassagne Pierre, Cazeaux Pierre, Canaran A, Cyr Joseph

D
Dupuy M Ann, Dumas J B, Delpech H, Durand Pierre, Dumas Pierre

E

F
Judith Fergus

G
Guillotte G E A, Guérard Antoine

J
Juliana Filippo

L
Lagrange Pascal C, Lefort Marie Mlle

M
Maloza Victor, Moreau Emma

P
Pascal Henry, Parisien Jules, Ponce Antoine

R
Richard Joseph

S
Sabatier Henry

T
Tousset Mauric

RESTAURANT COSMOPOLITE

RUE ROYALE, No. 11,
Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN,
Propriétaire.

On y trouve tous les jours de la bière, des vins et toute espèce de vins de choix, [illegible]